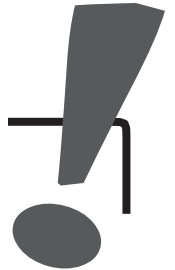




MARDI 22 MAI

DONNONS ENSEMBLE UN AVENIR À LA FONCTION PUBLIQUE



Élections professionnelles Fonction publique territoriale

JE VOTE CGT

6 DÉCEMBRE
2018

Réunies le 10 avril 2018, les organisations syndicales CFDT - CFE/CGC - CFTC - CGT - FAFP - FO - FSU - UNSA - SOLIDAIRES réaffirment qu'elles ne partagent ni l'orientation, ni la méthode, ni le calendrier proposés par le gouvernement dans son document d'orientation intitulé « Refonder le contrat social avec les agents publics. » Les organisations ne partagent pas davantage les objectifs poursuivis par le gouvernement consistant à réduire le périmètre de l'action publique avec la perspective d'abandon voire de privatisation de missions publiques.

Porteuses de propositions et de revendications, elles demandent l'ouverture de discussions sur d'autres bases. Elles exigent un dialogue social respectueux des représentants des personnels.

Le Statut général des fonctionnaires, leurs statuts particuliers et leurs régimes de retraite doivent non seulement être préservés mais aussi développés.

Enfin, les organisations syndicales exigent que des dispositions soient prises pour faire respecter l'égalité professionnelle et gagner de nouveaux droits.

Le développement des missions de service public au service de l'intérêt général nécessite la création d'emplois statutaires dans les services et un nouveau plan de titularisation. Pour cela, elles décident d'organiser des rassemblements lors de la prochaine réunion traitant de cette question avec l'Administration.

Les organisations rejettent le projet de suppression de 120 000 emplois et le recours accru au contrat qui dégraderont les conditions de travail des agent-e-s. Elles considèrent que le développement de la contractualisation constitue une attaque contre le statut comme la possible rémunération « au mérite » assise sur des critères à la tête du client.

Après avoir obtenu un rendez-vous salarial au mois de juin, les organisations exigent que le gouvernement en donne maintenant le contenu qui doit permettre une réelle amélioration du pouvoir d'achat pour toutes et tous les agent-e-s. Elles demandent pour cela des mesures générales : fin du gel de la valeur du point d'indice et sa revalorisation, rattrapage des pertes subies, abrogation de la journée de carence, respect des engagements en matière d'évolution et d'amélioration des déroulements de carrière.

Les organisations sont attachées à une Fonction publique rendant des services de qualité à toutes et tous les usager-e-s sur l'ensemble du territoire, aux valeurs et principes d'égalité, de solidarité et de justice sociale. La nécessité de conforter les agent-e-s dans leurs rôles et dans leurs missions et également exigée par les O.S.

FIER-E-S
DE TRAVAILLER POUR LE
SERVICE PUBLIC!

ENSEMBLE, GAGNONS PLUS D'ÉGALITÉ ET DE SOLIDARITÉ

ET S'Y ON Y ALLAIT TOUTES ET TOUS ENSEMBLE LE 22 MAI DANS NOS TROIS COLLECTIVITÉS

AU NIVEAU LOCAL :

Indemnité de résidence : Augmentation à 3 % du salaire pour compenser la cherté du logement. Nous demandons au Maire-président de porter cette revendication plan national ;

Congés libérables et prime de départ à la retraite : Nous exigeons le rétablissement de ces conquits sociaux ;

Commission RPS (souffrance et harcèlement au travail). Nous exigeons des moyens humains et matériels supplémentaires pour qu'elle soit en capacité de traiter les dossiers que nous leur soumettons (et ils sont nombreux...) ;

Précarité : Nous exigeons la fin des pratiques néfastes de nos employeurs portant à 4, 5, ou 6 ans la période d'embauche sous contrat avant une éventuelle stagiairisation ;

Égalité professionnelle femme-homme : Nous exigeons la mise en place d'une vraie politique de réduction des différences de revenus et d'avancement ;

Encadrement : Nous exigeons une réelle reconnaissance des cadres quant à leur professionnalisme et une réelle déconnexion numérique pour respecter leur vie privée ;

RIFSEEP : Mise en place d'un nouveau régime indemnitaire le plus objectif possible et qui ne gèle pas les situations antérieures déjà inégalitaires.

ATSEM

Depuis des années, la situation des ATSEM ne cesse de se dégrader. La CGT, déplore aujourd'hui la timidité des "avancées" des décrets publiés début mars 2018. Alors que les ATSEM s'attendaient à une prise en compte de leurs revendications, le gouvernement ne veut pas reconnaître les missions éducatives, favoriser un véritable déroulement de carrière et améliorer les conditions d'emplois des ATSEM.

Le syndicat CGT NMCA exige :

- Un taux d'encadrement légiféré nationalement sur les temps périscolaires et de restauration scolaire ;
- Une ATSEM à temps plein par classe, a minima ;
- Un droit à la formation professionnelle tout au long de la carrière ;
- Une reconnaissance des missions éducatives des ATSEM avec une intégration dans l'équipe éducative ;
- Une évolution professionnelle en catégorie B ;
- La reconnaissance de la pénibilité ;
- le respect du cadre des 35 heures.

AGENTS DES ÉCOLES

Mise en place d'un nouveau mode de rendu des heures à effectuer hors jours scolaires :

- Retour à 9h30 au lieu de 7h du décomptage des heures pour les jours exceptionnels : fête des mères, jour de fractionnement, etc...
- Fin du travail en demi-journée sur la base de 5 heures dans le temps extra scolaire ;
- Grand ménage : retour à une journée de 8h continue incluant 20 minutes de pause et/ou attribution de tickets restaurant ;
- Attribution de jours de sujétion particulière pour pénibilité venant en diminution des heures à effectuer ;
- Règlement pour les missions des gardiennes non logées ;
- Discussion avec les directions de l'Éducation, de la Restauration et de la Jeunesse pour élaborer une politique commune et concertée pour augmenter le temps de travail des agents en précarité ;
- Augmentation du régime indemnitaire et avancements améliorés pour faire disparaître la discrimination des genres.

EHPAD ET SOINS À DOMICILE

Le gouvernement manque de respect envers nos aîné-e-s.

Il doit enfin répondre dignement à la question du vieillissement de la population et aux conditions de travail des professionnels qui les accompagnent.

Le cri d'alarme porté par de nombreux salarié-e-s ne peut se contenter de réponses négligentes de la part de l'État et des Collectivités.

Aussi le Syndicat CGT NMCA et les agents exigent :

- Un agent par un résident tel que prévu par le plan Grand Âge ;
- Le remplacement des agents absents ;
- L'augmentation des dotations de produits d'hygiène et la mise en place de matériel adapté et d'équipements professionnels pour les soignants ;
- Le respect de la prise en charge de chaque résident afin de garantir la bienveillance.

**PAS DE DEUXIÈME JOURNÉE DE SOLIDARITÉ
À LA CHARGE DES SALARIÉ-E-S.
TAXONS LES PROFITS ET LES DIVIDENDES**

D'autres batailles sont toujours en cours : Crèches, Routes, Opéra, etc...